

# **Evaluation finale du Programme Culture 2000 (2000-2006) - Contrat cadre portant sur l'évaluation, les services liés à l'évaluation et le soutien à l'analyse d'impact**

Résumé exécutif

c3345 / Janvier 2008

ECOTEC

► Priestley House  
12-26 Albert Street  
Birmingham  
B4 7UD  
United Kingdom

**T +44 (0)121 616 3600**

**F +44 (0)121 616 3699**

**[www.ecotec.com](http://www.ecotec.com)**

# 1.0 Résumé exécutif

---

## Contexte et Portée

Ce rapport présente les résultats provenant de l'évaluation externe finale du programme Culture 2000 entreprise par ECOTEC Research & Consulting Ltd.

Cette évaluation finale fait suite aux première et seconde évaluations intermédiaires externes.<sup>1</sup> Elle couvre toutes les actions financées pendant la période 2000-2006. L'analyse de l'Agence exécutive pour l'éducation, l'audiovisuel et la culture (EAC EA) a vu son rôle limité à la gestion et à la mise en œuvre du programme Culture 2000 dès la date de sa création en janvier 2006.

## Culture 2000

Le programme Culture 2000 était l'instrument principal de financement et de programmation des activités de l'UE dans le domaine de la coopération culturelle entre 2000 et 2006. Sa création formelle remonte à une décision du Parlement européen et du Conseil en février 2000,<sup>2</sup> suite à trois programmes-cadres précédents basés sur ce secteur.<sup>3</sup> Etabli à l'origine pour aller jusqu'en décembre 2004, la durée du programme a été ensuite prolongée jusqu'à la fin 2006.<sup>4</sup> Son budget était de 236,5 millions d'euros.

## Objectifs de Culture 2000

Le but global du Programme était de « contribuer à la promotion d'un espace culturel commun aux peuples de l'Europe » en soutenant la coopération parmi les artistes créatifs, les opérateurs culturels, les fondateurs privés et publics, les activités des réseaux culturels et les autres partenaires ainsi que les institutions culturelles des Etats membres et des autres Etats participants.

<sup>1</sup> Les évaluations sont disponibles sur Internet à: [http://ec.europa.eu/dgs/education\\_culture/evalreports/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/dgs/education_culture/evalreports/index_en.htm) (lien correct au 09/01/08)

<sup>2</sup> Journal Officiel de l'Union européenne, No de *DECISION 508/2000/EC DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL le 14 février 2000 établissant le Programme Culture 2000*, Bruxelles, 12/02/2000.

<sup>3</sup> *Kaléidoscope*, programme axé sur les initiatives artistiques et culturelles à dimension européenne (1996-1999), *Raphaël* dans le domaine du patrimoine culturel (1997-1999), et *Ariane* dans les domaines de la traduction, des livres et de la lecture (1997-1999).

<sup>4</sup> Journal officiel de l'Union européenne, No de *DECISION 626/2004/EC DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL le 31 mars 2004 modifiant la Décision No. 508/2000/EC établissant le Programme Culture 2000*, Bruxelles, 03/04/2004.

Les huit objectifs explicites du Programme étaient :

- la promotion du dialogue culturel et de la connaissance mutuelle de la culture et de l'histoire des peuples de l'Europe;
- la promotion de la création, de la diffusion transnationale de la culture et de la mobilité des artistes, des créateurs, des autres opérateurs et professionnels de la culture, ainsi que de leurs œuvres, en mettant nettement l'accent sur les jeunes, les personnes socialement défavorisées et la diversité culturelle;
- la mise en valeur de la diversité culturelle et le développement de nouvelles formes d'expression culturelle;
- le partage et la mise en relief, au niveau européen, du patrimoine culturel commun d'importance européenne; la diffusion du savoir-faire et la promotion des bonnes pratiques en ce qui concerne la conservation et la sauvegarde de ce patrimoine culturel;
- la prise en compte du rôle de la culture dans le développement socio-économique;
- la promotion d'un dialogue interculturel et des échanges entre les cultures européennes et non européennes;
- la reconnaissance explicite de la culture en tant que facteur économique et facteur d'intégration sociale et de citoyenneté;
- l'amélioration de l'accès et de la participation du plus grand nombre possible de citoyens de l'Union européenne à la culture.

### ***Mise en œuvre du programme Culture 2000***

Le Programme Culture 2000 a été mis en œuvre au moyen de trois types d'actions :

- Action 1: actions novatrices et/ou expérimentales d'une durée générale d'un an, qui associent au minimum trois coorganisateur d'au moins trois pays participants (à l'exception des subventions de traduction), et bénéficiant d'une subvention comprise entre 50 000 et 150 000 euros.
- Action 2 – projets de coopération culturelle, transnationaux et pluriannuels, d'une durée de deux à trois ans, qui associent au minimum cinq coorganisateur de cinq pays participants et bénéficiant d'une subvention de 300 000 euros maximum par an.
- Action 3 – événements culturels spéciaux ayant une dimension européenne ou internationale, y compris des activités dans le contexte de l'initiative des Capitales européennes de la culture. Parmi ce type d'actions, on trouve aussi les Récompenses européennes dans les domaines de l'architecture et du patrimoine, les journées européennes du patrimoine et les mois culturels européens.

## ***Nombres de projets soutenus***

Un total de 1529 projets ont bénéficié de subventions conformément aux différentes Actions du Programme Culture 2000 – 1309 dans l'Action 1, 151 dans l'Action 2 et 69 dans l'Action 3.

## **Méthodologie d'évaluation**

Les éléments clés de la méthodologie étaient conçus pour prendre en compte les différentes Actions et projets soutenus par le programme. Six outils principaux de collecte des données quantitatives et qualitatives ont été utilisés :

- Examen documentaire des documents provenant des dossiers de projets ;
- Entretiens individuels ou de groupes pour le personnel de la Commission européenne et de la EACEA ;
- Enquêtes structurées
  - ▶ Par email des membres du Comité de gestion du programme, des Points de contacts culturels et d'experts impliqués dans la sélection et « autres » experts culturels ; et
  - ▶ Par enquête sur Internet des opérateurs culturels impliqués dans le programme en tant que responsables de projet ou co-organisateur ;
- Etudes cas par pays et projets ;
- Séminaires d'évaluation ; et
- e-consultation.

## **Conclusions**

### ***Cohérence externe***

Le concept de cohérence externe se rapporte à la place du programme Culture 2000 dans le contexte plus large de la politique et des programmes culturels.

Une grande proportion de programmes européens comme les fonds structurels, Média et Citoyenneté active, comportent des éléments culturels et des similitudes existent parmi leurs objectifs, groupes cibles, rendements, résultats et impacts et ceux du Programme Culture 2000.

De la même manière, un certain nombre d'initiatives régionales de coopération interculturelle et d'initiatives bilatérales existent aussi. Dans le cas des initiatives régionales (par exemple l'Initiative centreuropéenne, le Fonds de Visegrad et la

Coopération nordique), des similitudes existent nettement avec le Programme Culture 2000.

Toutefois, des preuves provenant de l'examen de programmes européens et les enquêtes par email des parties prenantes indiquent nettement que le Programme Culture 2000 occupe une place unique. Il n'existe aucun autre programme à l'échelle européenne ayant pour but de soutenir et d'encourager la coopération culturelle. De plus, quand l'axe distinct et les résultats voulus de chaque programme européen et régional sont pris en compte, il est clair que toute duplication apparente parmi les programmes est superficielle.

Les conclusions des évaluateurs sont les suivantes :

- **Culture 2000 est complémentaire aux autres programmes de l'UE ;**
- **Culture 2000 est complémentaire aux autres programmes de coopération interculturelle régionaux et nationaux ;**
- **Culture 2000 ne reproduit pas les activités entreprises dans d'autres programmes de l'UE et dans d'autres programmes nationaux et régionaux.**

L'évaluation a trouvé peu de preuves que Culture 2000 a inspiré l'introduction de programmes et d'actions comparables d'autorités nationales et régionales dans des pays participants. Des preuves de République Tchèque et de Suède indiquent que les structures du Fonds de Visegrad et de la Coopération nordique ont été modifiées pour prendre en compte Culture 2000 et son successeur Culture 2007. Un certain nombre de pays ont en effet établi des fonds de co-financement pour soutenir la participation de leurs opérateurs culturels au programme.

Les conclusions des évaluateurs sont les suivantes :

- **Culture 2000 n'a pas inspiré l'introduction de programmes ou d'actions comparables de pays participants, mais ce programme a inspiré la modification de certaines structures existantes de coopération, ce qui a entraîné l'établissement de dispositions de co-financement dans de nombreux pays.**

Il existe une indication que la coopération interculturelle est de plus en plus importante parmi les pays participants, mais l'évaluation ne prouve absolument pas que le programme Culture 2000 a entraîné l'augmentation des échanges d'informations et des bonnes pratiques parmi les pays participants. Il semble qu'il n'y ait pas de mécanisme d'identification et de diffusion des bonnes pratiques de la part de Culture 2000 aux responsables et praticiens culturels dans les États membres.

Les conclusions des évaluateurs sont les suivantes :

- **Culture 2000 n'a pas entraîné l'augmentation des échanges d'informations et des bonnes pratiques parmi les pays participants.**
- **Le rôle de Culture 2000 en tant que source d'informations et exemple de bonnes pratiques de politique interculturelle a été limité.**
- **Culture 2000 a élevé l'importance et la sensibilisation au dialogue interculturel parmi les pays participants.**

La reconstruction de la logique d'intervention indique que les résultats et impacts concrets du programme n'avaient pas été documentés au début du programme. Les résultats et rendements abordés dans ce rapport proviennent d'une analyse de ce que le programme pourrait raisonnablement réaliser étant donné les objectifs et les ressources disponibles.

Le consensus parmi le personnel interrogé de la Commission et de la EACEA ainsi que des enquêtes par email des parties prenantes était que les objectifs du programme étaient pertinents et que les activités soutenues étaient appropriées à leur réalisation. Certaines parties prenantes ont mis en cause la capacité des programmes à atteindre les objectifs étant donné ses ressources financières relativement faibles. Toutefois, le but de Culture 2000 n'était pas d'avoir un impact par la simple portée de ses activités, mais plutôt grâce à la mise en œuvre de mécanismes de diffusion extrêmement efficaces et dans ce contexte, le budget du programme est approprié.

### ***Performance***

L'examen des documents relatifs au projet et des enquêtes sur Internet des projets révèle que le programme a réussi à réaliser ses objectifs, résultats et impacts au moins dans une certaine mesure. Toutefois, étant donné que le suivi du programme n'a pas collecté et synthétisé activement les données concernant les rendements, résultats et impacts du programme ou bien sa contribution aux objectifs, il n'a pas été possible de déterminer dans quelle mesure exacte ces objectifs ont été atteints.

L'évaluation a trouvé que seule une minorité de participants ont trouvé des obstacles à la participation à ce programme (17% des participants aux enquêtes sur Internet). De plus, la majorité des participants aux enquêtes sur Internet ont trouvé le processus de sélection transparent (53%) et les critères d'évaluation clairs (68%).

Les conclusions des évaluateurs sont les suivantes :

- **Culture 2000 a réalisé tous ses objectifs dans une certaine mesure.**
- **Culture 2000 n'a pas entraîné l'augmentation des échanges d'informations et des bonnes pratiques parmi les pays participants.**
- **Le rôle de Culture 2000 en tant que source d'informations et exemple de bonnes pratiques de politique interculturelle a été limité.**
- **Culture 2000 a élevé l'importance et la sensibilisation au dialogue interculturel parmi les pays participants.**
- **Culture 2000 a produit une gamme étendue d'impacts sur les peuples, les pratiques culturelles et la politique culturelle.**

- **Culture 2000 a changé la mentalité de nombreux opérateurs culturels et les a aidés à se concentrer davantage sur les activités de coopération interculturelle et en faisant ceci, a contribué au développement d'une sphère culturelle européenne unique.**
- **Il existe certains obstacles qui empêchent la participation d'acteurs culturels au programme Culture 2000, plus spécifiquement en termes d'expérience organisationnelle et de ressources financières. Toutefois, étant donné le budget limité du programme Culture 2000, il est difficile de voir comment ces obstacles peuvent être surmontés au sein du programme.**

La visibilité globale du programme parmi les opérateurs culturels a été jugée satisfaisante. La majorité des participants aux enquêtes par email ou sur Internet ont indiqué que le programme était bien connu par les opérateurs culturels dans leurs pays. Toutefois, les participants aux enquêtes ont exprimé leurs doutes concernant la profondeur de la compréhension du programme parmi les opérateurs culturels.

Il est difficile d'évaluer la connaissance du programme de la part du grand public – les besoins en publicité n'ont pas exigé l'utilisation du logo Culture 2000 et une autre étude révèle une ignorance générale des détails spécifiques relatifs à l'activité de l'UE en matière de culture parmi le grand public.<sup>1</sup>

### ***Efficacité***

Le but du programme était d'avoir un impact par le biais d'activités originales et expérimentales extrêmement visibles, pas seulement par le biais du simple volume d'activités. Dans ce contexte, le budget du programme était approprié pour atteindre les buts et objectifs du programme.

Les conclusions des évaluateurs sont les suivantes :

- **Le budget global du programme Culture 2000 était approprié pour atteindre ses buts et objectifs.**

Les dispositions de la gestion du programme Culture 2000 ont subi des changements considérables sur la période de programmation et le changement clé a été l'établissement de la EACEA en 2006 qui avait pour but l'amélioration de la gestion globale du programme.

<sup>1</sup> OPTEM S. A. R. L., *Les Européens, Culture et Valeurs culturelles – Etude qualitative menée dans 27 pays européens*, rapport sommaire, Bruxelles: DG Education et Culture, 2006, p64.

Le personnel de la Commission et de la EACEA a indiqué que sa charge de travail était constamment lourde et que beaucoup de temps était consacré à s'acquitter de fonctions administratives considérables qui les empêchaient d'apporter leur soutien au projet. A supposer que la validité des preuves du personnel de la DG EAC et de la EACEA est inhérente, il est possible de conclure qu'il existait une disparité possible entre le déploiement des ressources humaines et le volume de travail pendant la durée du programme, en particulier aux moments les plus actifs.

Toutefois, il est moins facile d'établir s'il s'agit d'une insuffisance de personnel ou si le modèle existant d'organisation du travail a mené à une inefficacité suboptimale.

Il faudrait noter que certaines ressources financières attribuées à la gestion et à l'administration n'ont pas été utilisées et qu'elles auraient pu contribuer à soulager les difficultés mentionnées concernant les ressources humaines. Néanmoins, il n'est pas clair de savoir si ces ressources supplémentaires auraient pu résoudre ces difficultés ou bien si ces difficultés sont liées à une utilisation inefficace des ressources humaines disponibles.

Les conclusions des évaluateurs sont les suivantes :

- **Il existait une disparité possible entre le déploiement des ressources humaines et le volume de travail pendant la durée du programme, en particulier aux moments les plus actifs. Toutefois, il est moins facile d'établir s'il s'agit d'une insuffisance de personnel ou si le modèle existant d'organisation du travail a mené à une inefficacité suboptimale.**

#### *Système informatique du programme*

L'évaluation a révélé que les responsables du programme n'étaient pas soutenus par une infrastructure informatique appropriée. Il n'existait pas de base de données du projet à l'échelle du programme qui permettait aux Autorités de gestion de contrôler les jalons administratifs de chaque projet ou de produire des rapports sommaires d'évolution concernant les contrats, les paiements et les rapports de projet. Le système de gestion SYMMETRY, qui devait être lancé en 2004, n'a pas été mis en œuvre, bien que cette responsabilité soit en dehors du contrôle de l'Unité de culture des commissions ou de la EACEA.

Les conclusions des évaluateurs sont les suivantes :

- **Les systèmes informatiques existants ne suffisaient pas pour permettre une gestion performante et efficace du programme Culture 2000.**

Selon les participants aux enquêtes sur Internet, les services offerts par les Points de contacts culturels (CCPs) étaient de haute qualité. Globalement, les participants étaient satisfaits du service offert par leur CCP.

Les conclusions des évaluateurs sont les suivantes :

- **Les Points de contact culturels ont utilisé leurs subventions pour offrir un service performant et efficace aux opérateurs culturels de leurs pays.**

### *Gestion du programme*

Les participants étaient satisfaits du processus de demande du programme – la majorité des participants aux enquêtes sur Internet ont trouvé le processus clair et la fréquence des appels à peu près satisfaisante. Ils étaient aussi positifs concernant les informations fournies sur le programme. Les sources de critique étaient le moment de l'appel et la durée du processus. Toutefois, d'autres facteurs comme la procédure du Comité de gestion et le Droit de regard du parlement européen affectent aussi la durée du processus.

Une minorité importante de participants aux enquêtes par email ont critiqué le processus de sélection bien que cet élément ne se reflète pas dans la même mesure dans les enquêtes sur Internet des opérateurs culturels où la majorité pensait que ce processus était clair et transparent.

Les participants par email et sur Internet ont pensé que les commentaires en retour fournis aux demandeurs pouvaient être améliorés et cette remarque était renforcée dans le séminaire d'évaluation – ce séminaire devrait comprendre une décomposition détaillée des notes d'évaluation pour chaque critère *et* une déclaration des forces et faiblesses de la demande justifiant les notes octroyées. La qualité des demandes futures pourrait être améliorée.

Les conclusions des évaluateurs sont les suivantes :

- **La fréquence des appels de demandes au programme Culture 2000 était appropriée mais le moment était inapproprié.**
- **La procédure de sélection du programme Culture 2000 aurait pu être raccourcie par le biais de ressources humaines supplémentaires permettant d'accélérer le processus de traitement et d'évaluation des demandes.**

### *Diffusion du programme*

Les activités de diffusion des Commissions auraient pu être améliorées – 40% des participants aux enquêtes sur Internet les ont trouvées insatisfaisantes. Un examen des deux outils principaux de diffusion des Commissions – le bulletin et le site Internet du programme – a confirmé cette opinion.

La mise en page du bulletin, sa rédaction et sa conception étaient médiocres. Le contenu était souvent une reproduction d'informations disponibles ailleurs et était trop axé sur des événements qui avaient déjà eu lieu plutôt que sur ceux qui allaient arriver. Le programme de publication annoncé n'était jamais respecté et le bulletin a été finalement aboli à cause des pressions de temps.

L'équipe d'évaluation a entrepris une estimation technique des pages Internet de DG EAC Culture dans le but d'identifier les problèmes et de souligner les domaines pouvant être améliorés. Cette évaluation technique a révélé que ces pages n'étaient pas conformes au propre Guide des fournisseurs d'informations de la Commission, qui fournit des règles obligatoires concernant les aspects rédactionnels, techniques et graphiques des pages Internet du site *Europa*. En outre, les choix de conception empêchent l'utilisation des pages Internet et ils ne répondent pas aux critères fondamentaux d'accessibilité à plusieurs reprises.

Les conclusions des évaluateurs sont les suivantes :

- **Les activités de diffusion du programme Culture 2000 par les Autorités de gestion n'ont pas atteint le niveau systématiquement élevé nécessaire à la promotion réussie du programme et de ses réalisations.**

#### *Contrôle et compte rendu du projet*

L'examen des documents du projet a révélé que dans les rapports finaux du projet, les informations concernant les rendements, les résultats et les impacts n'étaient pas collectées systématiquement et analysées en relation avec les objectifs du programme. La plupart des participants aux enquêtes sur Internet ont pensé que les fiches de contrôle et de compte rendu étaient faciles à utiliser et les conseils pour les compléter de qualité acceptable, mais des domaines d'amélioration ont été identifiés.

Les participants au séminaire d'évaluation ont mis en valeur la perception que l'élément financier du rapport final était ce qui importait le plus à la Commission et ont débattu pour qu'une plus grande importance soit accordée à la section qualitative de ce rapport. Les évaluations de la Commission et de la EACEA des rapports finaux ont en effet impliqué des vérifications financières considérables pour identifier et éliminer les dépenses inéligibles. A cet égard, le processus de contrôle a pu identifier et éliminer ces dépenses des paiements finaux aux projets.

Les conclusions des évaluateurs sont les suivantes :

- **Le contrôle financier des projets du programme Culture 2000 est efficace pour identifier et éliminer les éléments inéligibles de dépenses des paiements finaux.**
- **Le contrôle des aboutissements, des résultats et des impacts du programme Culture 2000 au niveau du projet est inefficace car, bien qu'un montant important de données soit collecté, son utilisation potentielle afin d'identifier des réalisations exceptionnelles et de promouvoir le programme fait l'objet de peu d'attention.**

## **Utilité**

Dans l'ensemble, le programme Culture 2000 a réussi à générer les résultats et les impacts prévus mais il a un peu moins réussi à saisir les informations détaillées et les preuves en ce qui concerne l'étendue de ces résultats.

Quant aux changements produits par le programme sur les opérateurs culturels en Europe, il est facile de démontrer leurs impacts. L'établissement du programme Culture 2000 a donné aux opérateurs culturels en Europe l'opportunité de participer à un programme complet de coopération transnationale avec des partenariats couvrant plus de 30 pays. Cette opportunité n'a pas été et n'est pas fournie par un autre mécanisme. En conséquence, les opérateurs culturels sont devenus plus tournés vers l'extérieur et plus ouverts à la coopération interculturelle transnationale.

Des milliers d'opérateurs culturels sont devenus impliqués dans la coopération transnationale par le biais du programme Culture 2000 et les preuves révèlent qu'un grand nombre de réseaux et partenariats établis grâce au programme sont durables et qu'ils continuent à produire des activités de coopération culturelle. C'est cet engagement étendu à la coopération culturelle qui constitue le changement structurel principal dans la communauté des opérateurs culturels européens.

Les conclusions des évaluateurs sont les suivantes :

- **Culture 2000 a produit une gamme variée d'impacts sur les peuples, les pratiques culturelles et la politique culturelle**
- **Culture 2000 a changé la mentalité de nombreux opérateurs culturels et les a aidés à se concentrer davantage sur les activités de coopération interculturelle et en faisant ceci, a contribué au développement d'une sphère culturelle européenne unique.**

## **Viabilité**

Des preuves provenant des documents du projet, des enquêtes sur Internet, des études de cas et du séminaire d'évaluation montrent qu'au moins une partie des activités et des résultats des projets de Culture 2000 continuent une fois que le financement a expiré.

Les opérateurs culturels ont déclaré qu'ils ont établi, renforcé et étendu des réseaux transnationaux en Europe qui non seulement alimentent leurs liens et activités, mais qui génèrent aussi de nouveaux projets de coopération. Ces nouveaux projets de coopération se produisent dans le contexte des programmes de culture de l'UE, mais aussi *indépendamment de ces programmes.*

Bien qu'il n'existe aucune preuve que le programme Culture 2000 ait mené à l'établissement de nouvelles initiatives de coopération interculturelle régionales ou nationales, le programme a eu un impact évident sur les politiques des pays participants. Un grand nombre de pays ont mis en œuvre un soutien de co-financement pour les projets de Culture 2000, ce qui a augmenté le montant de financement pour le dialogue interculturel. Et la structure de Coopération nordique a été révisée pour prendre en compte les programmes Culture 2000 et Culture 2007.

Les conclusions des évaluateurs sont les suivantes :

- **Culture 2000 a entraîné une plus grande coopération culturelle transfrontalière ainsi que la création et l'expansion de réseaux transfrontaliers d'opérateurs culturels en Europe.**
- **Culture 2000 a augmenté le montant de financement consacré au dialogue interculturel en Europe en encourageant l'établissement de dispositions de financement nationales.**
- **Culture 2000 a influencé la conception des politiques de coopération culturelle régionales ou nationales.**

## **Recommandations**

Un résumé des recommandations des évaluateurs figure ci-dessous. Des recommandations détaillées se trouvent au Chapitre 9 du principal rapport d'évaluation.

- 1 Les Autorités de gestion devraient évaluer des méthodes existantes de travail par rapport aux modèles courants de bonnes pratiques afin d'examiner la disparité entre le déploiement des ressources humaines et le volume de travail pendant la durée du programme.
- 2 Les Autorités de gestion devraient prévoir un programme de visite annuelle à une proportion de projets afin de fournir un soutien et des conseils concernant les questions techniques.
- 3 Les Autorités de gestion devraient fournir des commentaires qualitatifs détaillés à tous les demandeurs de programme de culture. Les demandeurs pourront alors déterminer s'ils souhaitent refaire une demande avec une nouvelle proposition de projet et comment leur proposition peut être améliorée.
- 4 La Commission devrait nommer un responsable des publications et des communications. Ce responsable s'occupera de l'organisation, du contenu éditorial et du contrôle de la qualité des pages Internet de culture et de toutes les publications d'unités de culture / de

programme de culture comme les rapports thématiques du programme, le condensé du projet et le bulletin de l'unité de culture.

- 5 Les Autorités de gestion devraient réintroduire un bulletin régulier du programme Culture 2007. Il est recommandé que ce bulletin couvre la politique culturelle de l'UE plutôt que le programme de culture spécifiquement afin de prévoir une gamme plus variée de contenu.
- 6 Les pages Internet de la DG EAC devraient faire l'objet d'une nouvelle conception et d'un nouveau lancement pour être conformes au Guide des fournisseurs d'informations de la Commission et aux besoins fondamentaux d'accessibilité.
- 7 Les Autorités de gestion devraient étudier la possibilité de créer une base de données en ligne qui établisse un rapport entre les différents partenaires afin d'aider les opérateurs culturels à trouver des partenaires et à mettre en place des concepts de projets.
- 8 Les Autorités de gestion devraient devenir responsables de la gestion et de la maintenance de la base de données du projet CUPID ou devrait créer un équivalent de cette base de données.
- 9 Les Autorités de gestion devraient publier des rapports thématiques sur le Programme pour soutenir la diffusion des résultats du programme et des leçons de bonnes pratiques.
- 10 Les Autorités de gestion devraient organiser un programme de manifestations (ou bien une seule manifestation) où les projets existants pourraient être exposés aux responsables et où les projets nouvellement sélectionnés peuvent participer à des sessions préliminaires concernant la gestion des projets pour la gestion de programmes de culture (par exemple le contrôle, l'évaluation, la tenue des comptes etc.).
- 11 La Commission européenne devrait améliorer la collecte d'informations de pratiques d'excellence provenant des programmes de culture de l'UE et promouvoir les leçons de politique pour un dialogue interculturel aux Ministères de la culture des pays participants.
- 12 Les Autorités de gestion devraient publier un condensé annuel de projets mis à la disposition des pages Internet de culture de la DG EAC. Le condensé devrait inclure un index et les projets devraient y figurer suivant leur domaine culturel et le pays du demandeur principal.
- 13 Les Autorités de gestion devraient restructurer les modèles de rapports finaux pour collecter des informations détaillées sur les aboutissements, rendements, résultats et impacts des projets. Ces informations devraient être utilisées pour soutenir les activités de diffusion du programme.

- 14 Les Autorités de gestion devraient créer une base de données intérimaire de gestion du programme pour aider à contrôler les demandes et les projets jusqu'à ce que SYMMETRY soit disponible. Cette base de données devrait comprendre des informations fondamentales concernant chaque demande (par ex. les coordonnées du partenaire principal, les coordonnées du co-organisateur et les grandes lignes du budget) et enregistrer les jalons administratifs importants (par ex. les contrats, les paiements et les comptes rendus).
- 15 Les Autorités de gestion devrait continuer à améliorer les conseils disponibles aux demandeurs pour les aider à soumettre leur fiche de demande. Ces conseils devraient comprendre en plus les rapports de projet intérimaires et finaux et la gestion du projet. Des conseils et un soutien de qualité aux demandeurs et aux fondateurs de projets amélioreront la qualité des demandes présentées ainsi que la qualité des projets financés. L'édition du Guide pour les demandeurs du Programme SOCRATES, juin 2004 fournit un bon exemple.
- 16 Les Autorités de gestion devraient prendre des mesures afin de réduire la durée du processus de demande en garantissant davantage de ressources administratives à court terme pour le traitement de la demande et la signature au projet ainsi que des experts culturels supplémentaires pour l'évaluation de la demande.